

REGLEMENT SPORTIF DU GRAND PRIX NATIONAL INDIVIDUEL DES CADETS & CADETTES

1. Définition

Le GRAND PRIX NATIONAL INDIVIDUEL DES Cadets et cadettes est une compétition qualificative aux championnats de Tunisie « Excellence ». Elle se déroule en deux (2) ou trois (3) éditions dans deux ou trois différentes villes (Tunis, Sfax et Kairouan). A la fin de chaque phase, des points seront octroyés aux participants selon leurs classements suivant les conditions de l'article 14 « Rankin-list ». Tous les judokas qui remplissent les conditions de ce règlement peuvent participer à une ou plus des trois éditions du circuit.

2. Sexe : Féminin et masculin

3. Années de naissance : Hommes et femmes cadets et cadettes

4. Nationalité : Tunisienne exigée

5. Grade et licence :

- Bleue et plus
- licence de la saison en cours

6. Quota de participation et engagement : Nombre illimité par club, engagement sur la plateforme de la fédération selon l'officiel qui sera publié

7. Catégories de poids :

Pas de surclassement de poids possible

Féminines : -40 kgs, -44kgs, -48kgs, -52kgs, -57kgs, -63kgs, -70kgs, +70kgs

Masculines: -46 kgs, -50 kgs, -55kgs, -60kgs, -66kgs, -73kgs, -81kgs, -90kgs ET +90 kgs

Lors de la 1ère compétition du circuit, une tolérance de 200g pour les garçons et 300g pour les filles sera appliquée. Pour les deux compétitions suivantes du circuit, une tolérance d'un (1) kilogramme sera aussi appliquée.

Une pesée aléatoire pourra être mise en place par l'organisateur le jour de la compétition (4 judokas par catégorie de poids à l'exception des catégories lourdes).

Cette pesée aléatoire fera l'objet d'une information par circulaire définissant les modalités et les horaires. Une marge de 5% sera acceptée.

8. Arbitrage:

Règles d'arbitrage de la FIJ et de la FTJ

Judogi blanc et judogi bleu (se référer à l'article 14)

9. Temps de combat : 4 mn (temps réel de combat)

Avantage décisif

Récupération : 10 mn obligatoire entre deux combats

10. Formule de compétition :

- En tableau sans repêchage
- En poule dans le cas où le nombre de judokas engagés ne dépasse pas les trois (3)

11. Surclassement : Un judoka ne peut combattre que dans la limite de sa catégorie de poids

12. Tirage au sort et éloignement :

Le tirage au sort sera effectué à la fin de la pesée et le contrôle des judokas.

Lors de la première phase du circuit, les quatre (4) judokas vainqueurs de l'édition précédente des championnats de Tunisie seront éloignés au maximum. Pour les deux (2) éditions suivantes, les quatre (4) judokas les mieux classés au ranking-list de la saison en cours de chaque catégorie de poids seront éloignés au maximum.

Les judokas d'un même club seront éloignés au maximum dans la mesure du possible.

13. Relation grade-championnat : oui